



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 avril 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen ministériel annuel : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable »**

### **Déclaration présentée par la Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

#### **Déclaration**

À la lumière de la Déclaration présentée par la Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (CIBJO) au Cap en 2007, et à l'issue du Congrès de la Confédération tenu à Doubaï du 14 au 16 avril 2008 et consacré au thème de l'Examen ministériel annuel en 2008, à savoir le développement durable (où la présence de l'industrie de la joaillerie est indéniable), il a été noté qu'il était indispensable qu'elle accélère la mise en œuvre de la responsabilité sociale de l'entreprise en mettant l'accent plus spécifiquement sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À l'occasion du Congrès, les membres de la CIBJO sont convenus :

1. D'appuyer sans réserve le thème du Conseil économique et social en 2008, à savoir la mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable;
2. De lancer, afin d'appuyer le développement durable ainsi qu'une industrie de la joaillerie viable et durable dans les pays en développement, la Fondation éducative de la CIBJO;

---

\* E/2008/100.



3. De financer et de gérer les activités de la Fondation, en veillant à ce que les programmes d'éducation et de formation soient établis par des experts choisis par la Confédération;

4. De promouvoir le principe de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) au sein de ces programmes d'éducation dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et du développement durable;

5. De mettre à la portée de la base de l'industrie de la joaillerie dans le monde entier ces cours d'éducation et de formation relatifs à la RSE et aux OMD, en particulier dans les pays en développement, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de susciter la responsabilité sociale de l'entreprise en tant que composante de la stratégie globale de facilitation du développement économique et social durable menée par ce secteur;

6. De veiller à ce que les bureaux extérieurs du PNUD qui participent aux projets RSE aient accès à ces cours de formation, afin de permettre le transfert et l'adaptation de leur contenu aux initiatives locales;

7. D'approuver le lancement en janvier 2008 d'une équipe spéciale et d'un groupe d'experts de la Confédération se consacrant à la RSE et aux OMD, ayant pour mission d'élaborer un plan d'action et de formuler des recommandations au titre de la conception et de la mise au point des cours de formation et des matériels pédagogiques relatifs à la RSE et aux OMD;

8. D'exprimer leur gratitude au Département des affaires économiques et sociales et au Réseau régional informel ONU-ONG au titre du soutien qu'ils ont apporté au Groupe d'experts de la Confédération lors des réunions ayant eu lieu au Département des affaires économiques à New York, du 23 au 25 février 2008;

9. De favoriser la mise en œuvre du rapport du Groupe d'experts de mars 2008, qui propose un cadre pour les programmes d'éducation et de formation de la Confédération relatifs à la RSE et aux OMD, qui pourrait déboucher sur la création d'un pôle d'excellence en matière de RSE et d'OMD, et qui pourrait servir la cause de l'industrie de la joaillerie dans son ensemble;

10. D'aider les responsables de la Fondation dans leurs efforts visant à arrêter la version définitive des premiers modules de formation concernant la RSE et les OMD, qui devront être accrédités par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et qui devront être disponibles au pôle d'excellence RSE et OMD de la Confédération à l'intention du secteur de la joaillerie et de la société civile dans le monde entier;

11. D'entreprendre la collecte de données relatives à l'évaluation des besoins du secteur, de faire appel aux experts en matière de RSE et d'OMD sur le plan mondial et de diffuser sur le site Web de la Confédération les initiatives qu'elle a prises en faveur du développement durable, notamment les pratiques exemplaires se rapportant à la responsabilité sociale de l'entreprise et aux mesures de suivi concernant le thème 2008 du Conseil économique et social, à savoir la « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable »;

12. D'exhorter les responsables de la Confédération à poursuivre les initiatives visant à appuyer et à mettre en œuvre la Déclaration du Cap de 2007, en particulier :

a) Le rôle de l'industrie de la joaillerie dans la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, qui consiste à s'efforcer d'élaborer des programmes en faveur d'emplois productifs, d'un environnement de travail décent et d'un développement durable;

b) La conviction de la Confédération que l'industrie de la joaillerie, en tant que membre de la communauté d'affaires internationale, partage la responsabilité, envers la société dans son ensemble, de la recherche de solutions pratiques à l'élimination de la misère et de la faim, et de la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

---